

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 129

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention d'investissement en faveur de l'association Rayon de Soleil de Pomeyrol.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312609**

PRESENTATION

L'association Rayon de Soleil de Pomeyrol sollicite du Conseil Départemental une subvention d'équipement de 656 000 euros pour la construction d'un ensemble de 3 maisons indépendantes et de 2 studios pour l'hébergement des enfants, la création d'unités de vie, d'espaces techniques et la réhabilitation des locaux destinés au pôle administratif.

L'association, présidée par Monsieur Ulysse Texeira et dirigée par Madame Valérie Hervieu, bénéficie d'une habilitation à l'aide sociale à l'enfance depuis 1946 et gère une maison d'enfants à caractère social qui dispose d'une capacité de 40 places réparties sur 2 sites : 10 dans une villa à Miramas et 30 dans un château situé à Saint Etienne du Grès.

CONTEXTE

Le château de Saint Etienne du Grès n'offre plus actuellement des conditions d'accueil satisfaisantes pour les enfants au regard des normes de sécurité en vigueur ainsi qu'en attestent différents procès-verbaux de la commission de sécurité qui a conduit pour l'un d'entre eux à un avis défavorable.

Des travaux de mise en sécurité ont dû être mis en œuvre dans l'urgence en 2013 et en 2014 pour assurer la continuité de l'activité.

Par ailleurs, au niveau de la tarification, des mesures ont été prises afin de limiter l'impact des augmentations constatées en affectant une partie des excédents des exercices 2011 à 2012 à l'investissement pour un total de 70 853 €.

PROJET

Dossier APR - 000163

Un concours d'architectes a été réalisé en 2011/2012.

Il a permis de retenir un maître d'œuvre pour la réalisation d'un projet consistant en la construction d'un ensemble de 3 maisons indépendantes et de 2 studios pour l'hébergement des enfants.

Le projet du cabinet « Archi et partenaires » a été retenu dans un premier temps sur la base d'une enveloppe programme de 1 490 000 € HT, le montant total du projet s'élevant à 1 937 000 € TTC en 2014.

Le projet est désormais chiffré à 2 784 222 € TTC en incluant les aménagements annexes (cuisines, mobiliers, espaces extérieurs, ...).

Le permis de construire prend fin le 5 août 2016.

L'association participe sur ses fonds propres à cet investissement à hauteur de 232 000 euros et contracte un emprunt de 1 500 000 euros.

AVIS TECHNIQUE

Ce projet permettra de répondre aux exigences de la commission de sécurité, d'offrir de meilleures conditions d'accueil et devrait générer des économies en raison d'infrastructures récentes moins coûteuses en entretien et en fonctionnement.

Au regard de ces éléments, un avis très favorable est émis en faveur de ce projet.

PROPOSITION

Je propose que le Département participe au financement de ces équipements à hauteur de 23,56 % du coût total TTC (2 784 222€) soit 656 000 € de subvention d'équipement.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'autorisation de programme 2016 – 22 017A Association Rayon de Soleil de Pomeyrol (chapitre 204, code fonction 51, article 204 22 de l'exercice 2016) selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M 52	Total affecté à ce jour en M 52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 22 017A Association Rayon de Soleil de Pomeyrol	656 000 €	0 €	656 000 €
Détail de l'affectation				
OPERATION Rayon de Soleil de Pomeyrol	2016			
IB	204-51-204 22	656 000 €		656 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la PMI, Enfance, Santé et Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer le montant de la subvention d'équipement allouée à l'association Rayon de Soleil de Pomeyrol pour le projet de construction de la maison d'enfants à caractère social à 656 000 €.
- prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL